

C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC
COMMISSION DE POLICE

ENQUETE SUR LE CRIME ORGANISE

5

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE JUGE JEAN DUTIL, J.S.P.
ASSISTE DE MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU, J.C.P.
ET DE MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE, J.C.P.

10

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1975

P.M.

15

VOLUME: 172

PROJET: BENOIT

20

COMMISSAIRES PRESENTS: JEAN DUTIL

MARC CORDEAU

DENYS DIONNE

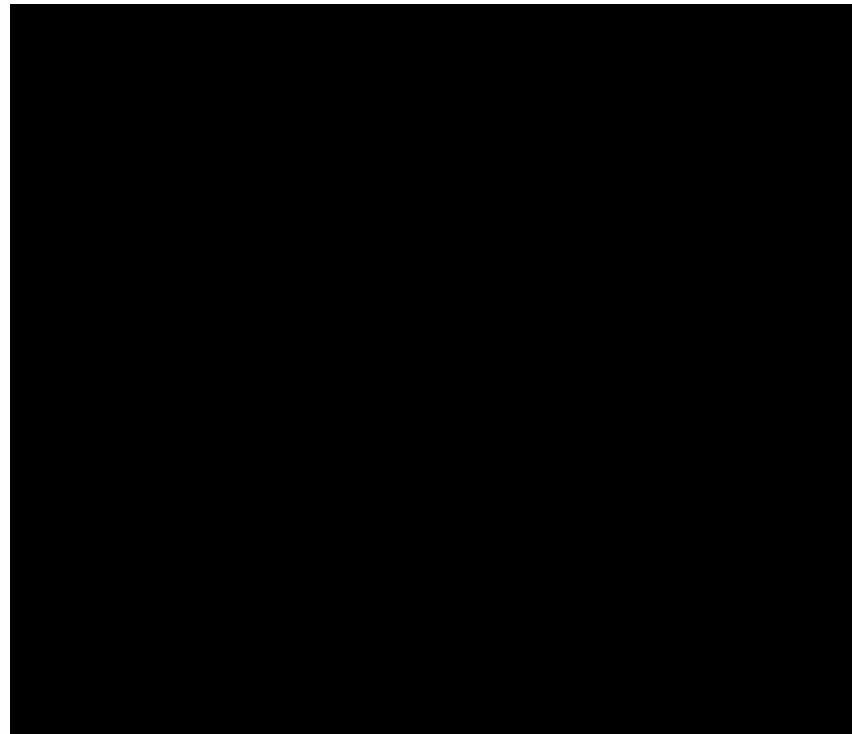
25

COMPARUTION:

Me PIERRE PARADIS, pour la Commission.

TABLE DES MATIERES

5 TEMOIGNAGE DE:



TEMOIGNAGE DE:

10

TEMOIGNAGE DE:

15

TEMOIGNAGE DE: TONY MUCCI,

pages: 54 à 59

20

25

L'an mil neuf cent soixante-et-quinze, ce vingt-cinquième jour du mois de novembre:-

Me PIERRE PARADIS:-

Alors Monsieur Tony Mucci.

5 MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Tony... ?

Me PIERRE PARADIS:-

Mucci.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

10 Est-ce que Monsieur Mucci est disponible... ?

Me PIERRE PARADIS:-

Il s'en vient.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Q- Monsieur Mucci, est-ce que vous refusez de témoigner ?

15 R- Oui.

Q- Monsieur, vous refusez de témoigner ?

R- Oui.

Q- Vous refusez d'être assermenté ?

R- Excusez-moi ?

20 Q- Vous refusez d'être assermenté ?

R- Oui Monsieur...

M. LE JUGE DENYS DIONNE, COMMISSAIRE:-

Quel est le statut actuel du témoin, Maître Paradis ?

Me PIERRE PARADIS:-

25 Monsieur Mucci est présentement emprisonné pour l'affai-

TONY MUCCI

re dont on a parlé la semaine dernière, l'affaire de Charbonneau,...

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Tentative de meurtre.

5 Me PIERRE PARADIS:-

Tentative de meurtre sur la personne de Jean-Pierre Charbonneau, il est emprisonné...pour huit (8) ans.

R- C'est pas tentative de meurtre hein. Assaut grave.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

10 Q- Assaut grave ?

R- C'est pas la même affaire...

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Monsieur le Greffier, vous allez offrir, demander au témoin de s'asservir...

15 LE GREFFIER:-

Q- Est-ce que vous refusez d'être asservi ?

R- Oui.

Q- Déclaration solennelle ?

R- La même...

20 MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Q- Vous refusez également une déclaration solennelle ?

R- Oui...

Me MAURICE LEBLANC:-

25 Messieurs les Commissaires si vous me permettez, est-ce que vous me permetteriez de parler avec Monsieur Mucci

TONY MUCCI

pour quelques instants s'il-vous-plaît ?

5 M. LE JUGE DENYS DIONNE, COMMISSAIRE:-

Voulez-vous nous indiquer votre nom Maître ?

Maître Maurice Leblanc.

10 M. LE JUGE DENYS DIONNE, COMMISSAIRE:-

Certainement Monsieur Leblanc.

Me MAURICE LEBLANC:-

Merci Monsieur le Commissaire...

Me PIERRE PARADIS:-

15 Est-ce que l'entretien peut durer un certain temps...

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Si l'entretien doit être long Maître, on veut pas vous presser, mais si l'entretien est long, nous allons réajourner.

20 Me MAURICE LEBLANC:-

Non je ne crois pas Messieurs les Commissaires.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Ajournement de cinq (5) minutes.

Me MAURICE LEBLANC:-

25 Messieurs les Commissaires, après avoir parlé avec Monsieur Mucci, je crois qu'il serait bon et je vous demande la permission que son témoignage soit rendu seulement que demain. J'aurai l'occasion de m'entretenir plus longuement avec Monsieur Mucci.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

TONY MUCCI

Monsieur Mucci, on désire vous informer également que nous pouvons vous offrir la protection de la loi, si vous le désirez ou vous le demandez, elle vous sera accordée.

5 Nous voulons également vous mettre au fait du chapitre onze (11) de la loi des Commissions d'Enquêtes, à l'effet que quiconque refuse de prêter serment lorsqu'il en est dûment requis ou omet ou refuse sans raison valable de répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites ou de témoigner en vertu de la présente loi est censé commettre un mépris de Cour et est puni en conséquence.

10 15 Disons pour le moment on vous a demandé de prêter serment seulement, vous... est-ce que vous aimeriez y penser davantage ?

R- J'aimerais ça y penser, oui...

Q- Vous aimeriez y penser davantage...

Me MAURICE LEBLANC:-

20 25 Je vous faisais cette demande Messieurs les Commissaires puisque j'ai eu l'occasion de voir Monsieur Mucci même hier à Ste-Anne-des-Plaines, je l'ai revu quelques instants tantôt; il faut aussi comprendre l'état dépressif dans lequel se trouve Monsieur Mucci actuellement. Il faut comprendre aussi la fatigue la hantise de l'attente à venir témoigner. Alors c'est pourquoi, pour toutes

TONY MUCCI

ces raisons, je vous demandais s'il était possible à remettre son témoignage demain matin, étant donné l'heure tardive aussi.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

5 Avez-vous quelques mots à dire là-dessus Monsieur Paradis ?

Me PIERRE PARADIS:-

Moi personnellement je suis prêt, cependant si la Commission me dit que demain matin à dix heures (10:00)... 10 je pourrai commencer ma preuve.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Ecoutez il est quatre heures (4:00), c'est l'heure où on ajourne généralement, nous ajournons généralement vers les quatre heures (4:00).

15 Pour le moment nous faisons droit à votre requête Maître Leblanc.

Me MAURICE LEBLANC:-

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

20 Nous comprenons que vous aurez l'occasion de vous entretenir avec votre client Monsieur Mucci, mais cependant, demain matin, nous devrons prendre les réponses de Monsieur Mucci comme des réponses finales, advenant le cas où il refuserait de se faire assermenter.

25 Me MAURICE LEBLANC:-

TONY MUCCI

Je crois que c'est une situation très claire.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Quant au... qui accompagne Monsieur Mucci, ordre vous est donné de rapporter ici demain matin à dix heures 5 (10:00), s'il vous faut des documents à cet effet-là vous verrez le greffier qui verra à vous les donner immédiatement, mais nous insistons qu'il soit bien ici à dix heures (10:00) tapant...

Avez-vous autre chose ?

10 Me PIERRE PARADIS:-

C'était mon dernier témoin de la journée.

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Alors Monsieur Teoli a été remis à demain et Monsieur Mucci aussi...

15 Me PIERRE PARADIS:-

Demain dix heures (10:00).

MONSIEUR LE PRESIDENT:-

Ajournement demain à dix heures (10:00).

ET LE DEPOSANT NE DIT RIEN DE PLUS.

20 Je soussigné Pierre Vilaire, sténotypiste officiel, dû-ment assermenté comme tel, certifie que la déposition qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques,

ET J'AI SIGNÉ,



PIERRE VILAIRE, S.O.

C A N A D A

PROVINCE DE QUEBEC

COMMISSION DE POLICE

ENQUETE SUR LE CRIME ORGANISE

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE JUGE JEAN DUTIL, J.S.P.,
ASSISTE DE MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU, J.C.P.,
ET DE MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE, J.C.P.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE A.M. 1975

PROJET BENOIT

VOLUME 174

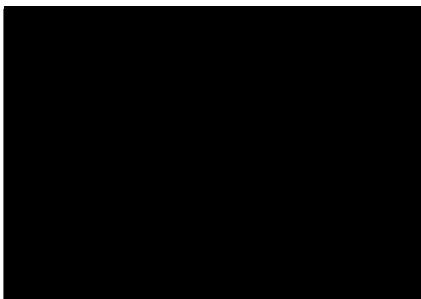
COMPARUTIONS:

ME PIERRE PARADIS , pour la Commission.

ME FRANK SHOOFEY , pour le témoin O'Connor.

INDEX

TONY MUCCI



1 à 40 incl.

41 à 68 "

69 à 77 "

78 à 81 "

82 à 106 "

• • •

L'an mil neuf cent soixante-quinze (1975), le vingt-sixième (26ème) jour du mois de novembre, a comparu comme témoin dans cette enquête:

TONY MUCCI.

LEQUEL étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles, dépose et dit ce qui suit:

LE PRESIDENT:

M. Mucci, préférez-vous témoigner en anglais ou en français...vous venez de répondre facilement au témoignage, de quelle façon voulez-vous témoigner ?

R- En anglais.

Q- Les deux langues sont admises devant nos cours de justice, alors...

Would you like to have the protection ?

R- Yes please.

Q- Provided by the law ?

R- Yes please.

(On donne la protection au témoin)
ME PIERRE PARADIS:

J'aimerais à ce stade-ci avoir un petit ajournement pour discuter de ça.

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

Alors le témoin va attendre dans la boîte.

TONY MUCCI

LE PRESIDENT:

Nous allons ajourner pour trois ou quatre minutes.

...

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

Répondre en français vous savez le faire, mais vous préférez répondre en anglais...

R- Toujours si c'est possible.

Q- Parfait. Alors allez-y donc en français Maître Paradis...

LE PRESIDENT:

Il répondra en anglais et s'il ne comprend pas, il le dira.

R- O.K.

TONY MUCCI

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

De sorte que les questions vont être prises en français par le sténographe et les réponses en anglais par l'autre.

ME PIERRE PARADIS:

Et nous nous référons également au huis-clos...

LE PRESIDENT:

Très bien.

ME PIERRE PARADIS:

Alors, vous me dites que c'est en soixante-treize (73) ...

R- That is right.

Q- En juin soixante-treize (73) ?

R- ...It is not june, july. July or august.

Q- Avant juin , août ou juillet soixante-treize (73) , vous vous teniez pas au Reggio Bar ?

R- No.

Q- Dans quel coin vous vous teniez ?

R- St-Michel.

Q- St-Michel. Est-ce que vous vous teniez avec les gens du Sorento ?

R- No.

Q- Non. Vous vous teniez avec les gens, avec quelles personnes ...

R- With my friends in St-Michel.

TONY MUCCI

Q- Avec vos amis de St-Michel.

R- That is right.

Q- Maintenant euh...l'incident dont on a parlé hier et l'incident dont on a parlé ce matin, l'incident de Charbonneau est arrivé à quelle date ?

R- ...Mai, le mois de mai soixante-treize (73).

Q- Au mois de mai soixante-treize (73) , et ce n'est qu'après cet incident-là que vous avez commencé à vous tenir au Reggio Bar ?

R- Two - three months after.

Q- Vous connaissiez avant de vous tenir au Reggio Bar, Tony Teoli ?

R- Yes.

Q- C'était un de vos amis ?

R- Yes.

Q- C'est pas Tony Teoli qui vous a amené à vous tenir au Reggio Bar ?

R- No ..

Q- Est-ce que Tony Teoli à votre connaissance se tenait au Reggio Bar avant l'incident du mois de mai soixante-treize (73) ?

R- I don't know nothing about that.

Q- Est-ce qu'il se tenait avec des gars de St-Michel ?

TONY MUCCI

R- Yes.

Q- Donc vous devez savoir s'il se tenait avec des gars de St-Michel s'il allait également au Reggio Bar...

R- Me I was in St-Michel, I wasn't in Reggio Bar before August, I don't know if he went ...Reggio Bar. I know he was in St-Michel, cause I was in St-Michel.

Q- Quand vous avez commencé à vous tenir au Reggio Bar c'est exact de dire que Teoli également commençait à se tenir au Reggio Bar, il se tenait là.

R- I don't know if it was at the same time, but he was there a couple times with me.

Q- Massimo Diridolfo également ?

R- ...Egalement quoi ?

Q- Euh..il se tenait au Reggio Bar ?

R- A ma connaissance non.

Q- Peter Bianco ?

R- Sometimes.

Q- Nick Maturo ?

R- Sometimes.

Q- Tous ces gens-là se tenaient au Reggio Bar avec vous ?

R- Except Massimo.

Q- Excepté Massimo. N'est-il pas exact que vous étiez un quand même des plus près de Paolo Violi au Reggio Bar ?

TONY MUCCI

R- I don't know.

Q- Jimmy DeSantis était-il plus près de Paolo Violi que vous ?

R- He knew him longer than I, I don't know if he was closer than I.

Q- Vous, vous y alliez à tous les jours au Reggio Bar de toute façon ?

R- Ah oui.

Q- Alors vous savez si Jimmy DeSantis parlait plus régulièrement avec Paolo Violi dans le bureau que vous ?

R- ...I don't know about that, he used to work over there, he works over there, when you work there, you know...

Q- Vous faisiez des vols pour...dans cette période-là, vous ?

R- ...tu peux-tu dire ça encore ?

Q- Vous faisiez des vols pendant cette période-là vous au.. dans le temps que vous vous teniez au Reggio Bar ?

R- Before, yeah.

Q- Pendant que vous vous teniez au Reggio Bar ?

R- It is possible, yes.

Q- Quand vous faisiez des vols comme ça, est-ce que M.

TONY MUCCI

Violí vous demandait une cote ?

R- ... Can you ask the question in english please ?

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

The question is: whether Paolo Violí used to ask you for a cut on the products or the benefits of your ~~theft~~.

R- I never gave him any cut.

Q- That is quite all right but the question is more precise than that, it is ...whether Paolo Violí asked for a cut ?

R- Maybe he did you know sometimes but I don't know, I know I never gave him anything.

ME PIERRE PARADIS:

Mais il en demandait ?

R- Probably sometimes, yes.

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

Ca lui est arrivé quelques fois ?

R- ...I don't know how many times.

LE PRESIDENT:

It happened though.

R- It could be, yes.

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

C'est arrivé.

R- ...

TONY MUCCI

Q- Quelle est la réponse ?

R- J'ai dit "it could be".

ME PIERRE PARADIS:

Vous vous souvenez qu'à huis-clos on vous ait montré une conversation , un résumé de conversation intervenue le dix-neuf (19) décembre soixante-douze (72) , entre Paolo Violi et vous concernant justement les cotes sur les vols...

R- ...

Q- Vous vous souvenez pas ?

R- ...

Q- Je voudrais...est-ce que vous vous souvenez ?

R- ...explique un petit mieux peut-être...

Q- Je vais vous montrer ici une conversation là...du dix-neuf (19) décembre soixante-treize (73)...

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

You are being asked if you remember that this transcript of a conversation...took place on december the nineteen (19), nineteen seventy-three (1973)...was showed ^{to} you when you testified before this commission in camera.

R- ...

ME PIERRE PARADIS:

Vous souvenez-vous de ça ?

R- C'est possible.

TONY MUCCI

Q- C'est possible. C'est possible que cette conversation-là ait eu lieu ?

R- ...

LE PRESIDENT:

C'est possible également M. Mucci que Paolo ait été fâché contre vous ?

R- ...

Q- Parce que vous faisiez certaines choses sans l'informier ?

R- ...

Q- Le résumé de la conversation: Paolo is mad at Mucci because he does things without telling Paolo first.

Vous vous rappelez de ça ?

R-

Q- Que Paolo était fâché contre vous parce qu'il y avait certaines choses que vous faisiez sans lui en parler avant...

R- ...Il s'est fâché souvent avec moi.

Q- Il s'est fâché souvent avec vous...

R- Parce que je servais pas la crème à la glace de la bonne manière des fois...

Q- Des fois également parce que vous l'avisiez pas de... de certains vols ?

R- ...c'est possible.

TONY MUCCI

Q- C'est possible. Parce que les gens chez qui vous alliez voler, ça aurait pu être des amis de Paolo..

R- ...la raison pourquoi, je sais pas...ça c'est rien que lui dans sa tête qui le sait.

Q- Très bien, alors il se fâchait...ce que vous pouvez dire, c'est qu'il se fâchait parce que dans certains cas vous l'avez pas avisé de certains vols que vous avez faits et il était fâché pour ça...vous l'avez dit tout à l'heure...

R- Ca doit être..c'est pour ça.

Q- C'est pour ça.

ME PIERRE PARADIS:

Je voudrais produire cette conversation-là parce qu'elle est quand même intéressante, au dernier paragraphe, je pense que M. Mucci n'a pas pris le temps de lire ...on lui en avait parlé au huis-clos...

LE PRESIDENT:

Voulez-vous je vais la lire en anglais, M. Mucci, on va la lire ensemble, vous voulez parler du dernier paragraphe, la dernière parole de M. Paolo...très bien. La première page, au bas de la page M. Mucci.
¶ Paolo knows that the other 2 guys know that if you don't go they can't do anything. Then Paolo tells him to tell the guys that he doesn't want shit, he

TONY MUCCI

want a good share because there is a share that has to go to someone else (Paolo) and they don't have to ask question. If they don't want to do this, then tell them to cancell this and I don't want to know anything about it. Paolo tells Tony that after he has told them this, he will have the respect. Paolo says not to mention nothing to nobody about this and never to mention any names and if something happens, he will take care of it. He tells to stay close and he won't have any problems. Paolo says to go there tomorrow and to discuss it with him and see what he has to say and ask who is supposed to go inside. Tony will go at two o'clock and give Paolo some news."

Vous rappelez-vous la teneur générale d'une conversation semblable ?

R- Ca fait assez longtemps t'sais, mais...

Q- Oui...

R- Quasimodo, t'sais.

Q- Quasimodo, ça veut dire généralement...

R- Yes.

Q- Cette conversation-là généralement vous vous rappelez qu'elle a eu lieu généralement...je comprends que vous vous rappelez pas chaque mot mais la conversation,

TONY MUCCI

généralement, vous vous en rappelez...

R- ...

Q- Très bien, continuez M. Paradis.

ME PIERRE PARADIS:

Vous vous rappelez également que Paolo voulait être avisé avant que vous fassiez des coups ?

R- Ca arrivait des fois...

Q- Ca arrivait des fois. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi Paolo voulait avoir sa cote sur tout ce que vous faisiez ?

R- Ca...demandez ça à lui...

Q- Demandez ça à lui...je vous l'ai demandé à huis-clos M. Mucci, vous vous souvenez ?

R- ...

Q- Je réfère ici à la page trente-sept (37) du huis-clos, c'est Monsieur le Président qui vous interroge. Monsieur le Président vous demande: "Pourquoi qu'il voulait avoir sa part s'il n'aimait pas ça que vous fassiez des "B & E" ...pourquoi qu'il voulait avoir sa part ?" Vous m'avez répondu: "il est money hungry".

R- Moi aussi je suis "money hungry". Le Juge Dutil aussi, on est tous "money hungry".

Q- Alors c'est pour ça qu'il voulait avoir sa part...

TONY MUCCI

R- ...

Q- On va revenir à... à l'incident de... Massimo Diridolfo... vous vous souvenez également c'est une autre fois qu'il était fâché après vous, c'est-à-dire après Massimo Diridolfo parce qu'il était pas allé passer le stock chez Paolo avant... vous vous souvenez de cette conversation-là également ?

R- Oui.

Q- Un quatre mille piastres (\$4000.00) d'or qui avait été passé chez un bijoutier de la rue St-Hubert mais qui n'avait pas été passé chez Paolo...

R- ...

Q- Vous souvenez-vous de ça ?

R- Yes.

Q- Vous vous souvenez de ça.

R- Oui.

Q- Et puis qui avait demandé un deux cents piastres (\$200.00) d'amence aux trois gars, ça faisait six cents piastres (\$600.00) chaque... parce qu'ils n'avaient pas passé chez lui d'abord, vous vous souvenez de ça ?

R- ...oui.

Q- C'est exact également M. Mucci que c'est vous qui avez collecté le deux cents piastres (\$200.00) d'amen-

TONY MUCCI

de ?

R- Le six cents (600).

Q- Le six cents piastres (\$600.00) c'est vous qui l'avez collecté ce six cents là ?

R- C'est ça.

Q- Vous dites...quand l'affaire de Charbonneau est arrivée, que vous ne connaissiez pas Pado à cette époque-là ?

R- ...non.

Q- Vous le connaissiez pas non plus Charbonneau ?

R- ...non.

Q- Pourquoi aller tirer Charbonneau si vous le connaissez pas ?

R- Ecoute, je purge actuellement huit (8) ans pour ça, j'ai été condamné, j'ai été jugé, je paye huit (8) ans pour ça, je pense que...j'ai assez fait...j'ai été déjà condamné pour ça.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Oui mais c'est pas en nous donnant les explications pour lesquelles vous auriez fait un tel geste que vous pourriez avoir une autre condamnation. Une Commission comme la nôtre justement commence le travail où le crime ordinaire se termine, on veut savoir le pourquoi des choses, c'est pour ça qu'on fait une

TONY MUCCI

Commission comme la nôtre.

R- Bien je fais huit (8) ans de ma vie là pour ça...

Q- Vous n'aurez pas d'autre sentence...

R- C'est supposé être fini ça.

Q- Vous n'aurez pas d'autre sentence... c'est fini comme vous dites...

R- Oui, c'est pour ça.

Q- Alors vu que c'est fini au point de vue sentence, vu que c'est clairé au point de vue de la Cour... pourquoi auriez-vous objection de répondre aux questions de cette Commission...

R- C'est le passé, c'est fini.

Q- Pour expliquer un geste.

R- ...

Q- Vous pouvez dire à cette Commission pourquoi avoir fait tel geste et c'est le but des commissions comme la nôtre, d'aller plus loin que les procès, savoir le pourquoi des choses.

R- Si je voulais aller plus loin que le procès, j'aurais pas plaidé coupable.

Q- Expliquez donc ça, que voulez-vous dire par ça ?

R- Si je voulais aller plus loin... j'aurais été plus loin, mais j'ai pas été plus loin.

Q- Vous voulez dire que s'il y avait eu un procès, cer-

TONY MUCCI

tains faits auraient pu sortir, c'est ça que vous voulez dire ?

R- Ah non..c'est pas ça que je veux dire partout.

Q- Vous dites..si les faits devaient être connus, j'aurais pas plaidé coupable, si vous auriez pas plaidé coupable, il y aurait eu un procès, c'est ça ?

R- Voulez-vous le dire en anglais...

Q- Are you telling this Commission that you pleaded guilty because you did not want the facts to be known more or less ?

R- I didn't say that.

Q- Well your testimony boils down to that. You're telling this Commission that the trial took place, that this trial is now finished, and I am telling you that in no way now can there be additional sentence added on to that. I agree with you that it is not finished but the work of this Commission is to go further than ordinary crimes...

R- But what I am saying I got sentenced for eight (8) years to that.

Q- Right.

R- Now I am paying my debt to the society . It should stop there. Why bother ? Leave it at peace.

Q- Un mandat que nous avons ici à la Commission c'est de justement savoir comment opèrent ces choses-là, le

TONY MUCCI

pourquoi des choses. Et je crois que l'avocat est justifié...pourquoi ne voulez-vous pas dire à cette Commission...

R- Tu peux continuer Me Paradis.

ME PIERRE PARADIS:

Alors pourquoi...vous ne connaissiez pas Charbonneau, vous m'avez dit ça, pourquoi aller le tirer ?

R- C'est une follerie, c'est tout.

Q- Bien écoutez là, vous le connaissez pas...

R- Non.

Q- Puis vous allez tirer Charbonneau.

R- C'est ça.

Q- C'est pas une follerie ça...il y a quelqu'un qui vous avait parlé d'aller tirer Charbonneau...?

R- Non.

Q- Personne vous a parlé d'aller tirer Charbonneau ?

R- Non.

Q- Vous êtes parti de chez vous tout d'un coup pour décider...

R- C'est ça. Une follerie.

Q- Pourquoi avoir choisi Charbonneau d'abord ?

R- ...Charbonneau...si ça aurait pas été Charbonneau, ça aurait été un autre.

Q- Je comprendrais que c'est une folie qu'en descendant

TONY MUCCI

de chez vous ou en sortant d'un bar vous tirez le premier venu, mais là vous allez à son endroit de travail le tirer là-bas...

R- ...

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU :

M. Mucci, sommes-nous d'accord que M. Charbonneau écrivait de longs articles très étoffés et très détaillés sur le crime organisé, sommes-nous au moins d'accord là-dessus ?

R- La F.T.Q. euh...toutes sortes d'affaires.

Q- Evidemment il faut être logique puis c'était pas une folie, vous vous êtes pas levé un matin et dire: je vais aller tuer, je vais aller tirer quelqu'un... bon.

R- Des fois on fait des affaires que...

Q- Ca se rapportait au moins aux écrits que M. Charbonneau faisait, êtes-vous d'accord avec ça ?

R- ...Non.

Q- Ecoutez, vous n'avez pas choisi un laveur de vitres...

R- ...cette journée-là j'ai choisi un journaliste.

Q- Oui, un journaliste qui écrivait surtout et beaucoup sur le crime organisé.

R- ...sur d'autres affaires aussi.

Q- Pourquoi une folie, vous dites que c'est une folie...

TONY MUCCI

une fantaisie, une folie, pourquoi ?

R- ...Peut-être que j'étais gelé aussi ce jour-là. On sait jamais. Je prenais beaucoup de drogue dans ce temps-là.

Q- Continuez M. Paradis.

ME PIERRE PARADIS :

Ca...ça m'explique pas là...pourquoi vous avez choisi d'abord un journaliste, pourquoi vous êtes allé à son endroit de travail...ça m'explique pas la folie.. moi j'aimerais bien comprendre...vous le connaissiez pas...vous savez même pas qu'il écrivait des articles contre la pègre...et puis vous l'avez tiré...

R- ...

Q- Avez-vous des explications à donner là-dessus ?

R- Non. C'est une folie que j'ai faite, c'est tout.

Q- Est-ce que c'était une folie commandée ?

R- Ah non.

Q- C'était pas une folie commandée...

R- C'était commandé par ma tête.

Q- Par votre tête...

R- C'est ça...j'en ai une tête.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Au moins dites-nous que...donnez-nous une raison valable, vous n'avez...vous n'étiez pas sous traitement

TONY MUCCI

psychiatrique à l'époque..rien comme ça...

R- Non.

Q- Vous êtes pas un malade...

R- Non...on n'est pas obligé d'être fou pour faire des affaires...

Q- M. Charbonneau était un homme en vue, comme journaliste...

R- Si vous le dites.

Q- Alors vous vouliez être en vue vous aussi...

R- Qui moi ?

Q- Oui ?

R- Pourquoi ?

Q- Pourquoi avoir tiré Charbonneau si ce n'est pas pour vous faire valoir un peu dans le milieu peut-être...

R- Non.

Q- D'aucune façon ?

R- Non.

Q- C'est pas longtemps après ça que M. Violi vous a fait venir...

R- ...

Q- Est-ce que vous connaissiez M. Violi avant ?

R- Non..j'en avais entendu parler mais je le connaissais pas.

Q- Je vais vous demander de penser comme il faut avant de

TONY MUCCI

répondre aux questions. Est-ce que M. Violi vous a donné ordre d'attaquer le journaliste Charbonneau ?

R- Non.

Q- Vous jurez ça Monsieur ?

R- Oui.

Q- Le connaissiez-vous Violi avant ?

R- Rien que de vue puis de nom.

Q- Aviez-vous parlé avec Violi du journaliste Charbonneau avant ?

R- Non.

Q- D'aucune façon ?

R- Non.

ME PIERRE PARADIS:

En avez-vous parlé après ?

R- Hein ?

Q- En avez-vous parlé après ?

R- Non.

Q- D'aucune façon ?

R- Non.

Q- Jamais ?

R- Non.

Q- Vous avez répondu que M. Violi vous a jamais demandé d'aller...vous le connaissiez pas avant, est-ce que d'autres personnes que M. Violi vous l'auraient demandé

TONY MUCCI

dé ?

R- Non.

LE PRESIDENT:

Avez-vous été payé pour ça ?

R- ...

Q- Avez-vous retiré de l'argent ?

R- Si je l'ai fait moi-même euh...je serais pas payé,
hein...

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

Were ^{there} any other people that were aware of your plan
to shoot at Mr. Charbonneau ?

R- No, it was an instant reflex', like I said, it was...
une follerie. It just came on... me like that.

Q- You know Mr Mucci, we want you to be definitely sure,
that we are not trying to force you into anything..

as you say you committed this action and you are paying
for ...

R- That is right.

Q- You are paying to the society, but maybe it would
be good for society and maybe good for you and I
think you understand if you accepted to cooperate
fully with this Commission.

R- I am answering the question.

Q- If there is any question for which you want to change

TONY MUCCI

your answer, the attorney for the Commission is ready to repeat one and every question he has put to you already.

R- I've answered everything already.

LE PRESIDENT:

D'autres sujets M. Paradis ?

ME PIERRE PARADIS:

Oui...

LE PRESIDENT:

Très bien.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Etiez-vous seul à ce moment-là quand vous êtes allé pour tirer le journaliste Charbonneau ?

R- Oui je l'ai tiré tout seul.

Q- Est-ce qu'il y avait quelqu'un d'autre en bas, dans la ruelle, dans l'auto qui attendait...?

R- S'il y avait des passants je le sais pas.

Q- Laissez faire les passants. M. Mucci là, je vous demande si vous êtes allé à l'édifice du journal Le Devoir seul ou avec d'autres ?

R- Seul.

Q- Il n'y avait pas personne d'autre ?

R- Pas à ma connaissance.

Q- Il n'y a pas personne qui vous attendait pour vous sau-

TONY MUCCI

ver ?

R- Je m'ai sauvé à pied.

ME PIERRE PARADIS:

Vous êtes allé là en auto ?

R- A pied.

Q- Vous êtes allé à pied...

R- Oui.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

M. Charbonneau , vous personnellement, ne vous avait rien fait ?

R- ...

Q- M. Charbonneau à vous personnellement, est-ce qu'il vous avait fait quelque chose ?

R- A moi ?

Q- Oui ?

R- Non.

Q- Mais il faisait mal au milieu.

R- ...

LE PRESIDENT:

Le connaissiez-vous personnellement vous-même ?

R- Je l'ai vu une couple de fois à St-Michel, parce qu'il reste à St-Michel M. Charbonneau...moi je reste à St-Michel aussi.

ME PIERRE PARADIS:

Maintenant c'est pas parce que vous l'aviez vu que

TONY MUCCI

vous êtes allé tirer...c'est une folie comme vous dites...

R- C'est une affaire inexplicable.

Q- Que vous ne pouvez pas expliquer.

R- Non.

Q- C'est exact ?

R- C'est ça.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Où vous étiez-vous procuré l'arme ?

R- L'arme, je l'avais.

Q- Depuis combien de temps ?

R- ...aucune idée combien de temps, je l'avais.

Q- Où vous étiez-vous procuré l'arme ?

R- ...

Q- Qui vous avait fourni l'arme ?

R- Qui me l'a fournie?

Q- Oui ?

R- Je m'en souviens pas.

Q- M. Mucci là, ...

R- Vous parlez de quelque chose de trois ans...

Q- Oui oui..

R- Je m'en souviens pas.

Q- Oui oui...écoutez ..dites à cette Commission où vous aviez pris l'arme ?

TONY MUCCI

R- Je m'en souviens pas...j'en ai pris assez souvent des armes t'sais...mais je m'en souviens jamais où je les prends...

Q- M. Mucci..la Commission apprécie votre coopération aujourd'hui, mais...si vos réponses à leur face même constituent un refus de témoigner bien...

R- Je réponds...le meilleur possible.

ME PIERRE PARADIS:

Connaissiez-vous Mario Ciambrone ?

R- Je le connais de vue puis de nom t'sais, mais j'ai jamais parlé avec.

Q- Sargi qui était avec, le connaissez-vous ?

R- Sargi...a-t-il un deuxième nom lui ?

Q- Un premier nom...Salvatore Sargi...

R- ...Non je le connais pas personnellement.

Q- Savez-vous que Mario Ciambrone a été tiré en mil neuf cent soixante-treize (1973) ?

R- Je l'ai vu dans les journaux.

Q- Vous l'avez vu dans les journaux...

R- Oui.

Q- Qui a été tiré puis qui était avec Sargi quand il a été tiré...

R- C'est ça que les journaux disent.

Q- Le dix (10) juillet mil neuf cent soixante-treize

TONY MUCCI

(1973)...

R- Je m'en souviens pas de la date.

Q- Soit quelque temps après l'affaire de Charbonneau...

R- ...

Q- Vous, Ciambrone et Sargi, vous aviez jamais fait
affaire avec ?

R- Never.

Q- Vous les avez jamais rencontrés sur la rue St-Lau-
rent ?

R- Never.

Q- Vous les connaissiez pas non plus plus que ça...vous
n'aviez jamais eu de transactions ou des "burns"
avec eux autres ?

R- Non.

LE PRESIDENT:

Ciambrone, est ce qu'il est mort ?

R- Ca a l'air à ça, les journaux ont dit qu'il est mort.

Q- C'est ça. L'avez-vous su avant que les journaux le
disent ?

R- Bien non.

ME PIERRE PARADIS:

Vous n'en aviez pas entendu parler avant ?

R- Non.

Q- Maintenant Angelo Facchino vous le connaissez égale-

TONY MUCCI

ment ?

R- Non.

Q- Vous connaissez pas Angelo Facchino ?

R- Non.

Q- Qui se tenait avec les motards ?

R- ...

Q- Avec les français...

R- Je le connais pas.

Q- Vous le connaissez pas, vous n'en avez jamais entendu parler ?

R- J'ai entendu parler dans les journaux.

Q- Vous n'avez jamais fait de transaction de drogue avec Facchino ?

R- Non.

LE PRESIDENT:

Savez-vous que Facchino est mort aussi ?

R- Les journaux m'ont dit ça, oui.

ME PIERRE PARADIS:

Au mois de septembre soixante-treize (73).

R- Ca la date je sais pas.

LE PRESIDENT:

Il a été tiré lui aussi ?

R- S'il a été tiré, je sais pas, je sais qu'il est mort mais je m'en souviens pas s'il a été tiré ou ..

TONY MUCCI

ME PIERRE PARADIS:

Mais vous avez vu ça dans les journaux qu'Angelo Facchino avait été tiré...

R- Ils sont très efficaces les journaux.

Q- Ils sont très efficaces les journaux...

LE PRESIDENT:

Après M. Facchino, est-ce qu'il y en a d'autres qui sont morts ?

ME PIERRE PARADIS:

Après le quatorze (14) septembre soixante-treize (73) soit douze (12) jours plus tard, vous avez sans doute lu dans les journaux que Tony DiGenova avait été tiré également ?

R- Oui j'ai lu ça dans les journaux.

Q- Lui vous le connaissiez, parce que lui se tenait beaucoup avec Franki et Carlo Arena...

R- Vous dites que je le connaissais ?

Q- Oui.

R- Non.

Q- Vous le connaissiez pas ?

R- Rien que de nom et de vue.

Q- Carlo Arena vous le connaissiez ?

R- De nom et de vue.

Q- De nom et de vue. Et puis Franki ou Frank Cotroni,

TONY MUCCI

vous le connaissiez également seulement de nom et de vue ?

R- Oui.

Q- En aviez-vous entendu parler vous que Tony DiGenova était pour être tiré avant que ça arrive ?

R- Non.

Q- En aviez-vous entendu parler que...Angelo Facchino était pour être tiré avant que ça arrive ?

R- Non.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Ecoutez bien les questions du procureur...

R- J'écoute Monsieur.

Q- On vous demande pas là si vous étiez présent alors que des ordres pouvaient être donnés pour tuer quelqu'un, on vous demande si dans le milieu là, vous en aviez entendu parler...

R- J'ai compris la question...

Q- Il y a une différence là...pensez-y comme il faut.

Vous n'aviez pas entendu parler qu'un coup de telle sorte pouvait se préparer ?

R- Non.

ME PIERRE PARADIS:

Alors tout ce que vous savez de ces meurtres-là, vous l'avez appris dans les journaux ?

TONY MUCCI

R- Oui.

Q- Vous n'en avez pas entendu parler non plus après ?

R- Non.

Q- Vous n'en avez pas entendu parler par les gens qui se tenaient au Reggio Bar ?

R- Non.

Q- Les seules choses...vous n'avez jamais posé de questions non plus là-dessus ?

R- Je m'ai posé des questions moi-même.

Q- Non non, poser des questions à d'autres personnes ?

R- Non.

LE PRESIDENT:

En avez-vous déjà discuté avec Paolo ?

R- Non.

Q- Vous n'en avez pas discuté avec Paolo.

R- Non.

ME PIERRE PARADIS:

Avec d'autres au Reggio Bar ?

R- Non.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Il est au moins à votre connaissance M. Mucci...j'espèr...que Facchino nonobstant sa résonnance d'origine italienne se tenait avec un groupe de canadiens-français...ça vous le savez...dans le milieu ?

TONY MUCCI

R- Je le sais pas.

Q- Il se tenait pas au Reggio Bar.

R- Je sais qu'il a un nom italien...Facchino c'est un nom italien.

Q- Bon.

R- Je sais pas avec qui il se tenait.

Q- Mais vous savez très bien qu'il ne se tenait pas avec des groupes italiens...

R- Moi je l'ai jamais vu.

Q- Avec des groupes italiens, c'est ça...

R- Moi je l'ai jamais vu.

Q- Avec des groupes italiens vous l'avez jamais vu.

R- Peut-être qu'il a été avec d'autres groupes italiens, mais moi je l'ai jamais vu.

ME PIERRE PARADIS:

Au Trois Couleurs, quand vous êtes allé au Trois Couleurs, c'est Paolo qui vous a envoyé là ?

R- Quand vous dites envoyer, c'est-tu ordonner ça ?

Q- Bien qui vous a dit d'aller au Trois Couleurs pour demander cinq mille piastres (\$5000.00) au gars...

R- Oui mais quand vous dites envoyer, est-ce que ça veut dire ordonner ?

Q- Qui vous a demandé d'aller au Trois Couleurs...

R- S'il m'a demandé ?

TONY MUCCI

Q- Oui ?

R- Je sais que j'ai été...puis j'ai demandé cinq mille piastres (\$5000.00) au gars.

Q- C'est Paolo qui vous avait demandé ça ?

R- Il m'a suggéré...il m'a pas demandé...c'était mon opinion à moi, si je voulais y aller, j'y allais. Si je voulais pas y aller, j'y allais pas.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Mais vous y alliez pour Paolo...vous acceptiez volontairement mais vous y alliez pour Paolo.

R- C'est moi qui gardais l'argent si je l'aurais eu.

Q- M. Mucci...

R- Ah...

ME PIERRE PARADIS:

M. Mucci je vais vous référer au huis-clos...

LE PRESIDENT:

O.K.

ME PIERRE PARADIS:

Au huis-clos là...vous dites..."Q- Une part allait à toi mais tu as été envoyé là par un autre ? R- Oui

Q- Et cet autre-là, c'est Paolo Violi ? - Oui."

Vous vous souvenez d'avoir dit ça au huis-clos ?

R- D'abord j'ai mal compris quand tu m'as demandé la question..parce que je voulais dire que c'est possible

TONY MUCCI

qu'on a parlé de ça.

MONSIEUR LE JUGE DENYS DIONNE:

Mais vous venez de nous dire que...pour employer vos propres mots...que c'était Paolo Violi qui vous avait suggéré d'aller à ce restaurant du Trois Couleurs Pizzeria...

R- C'est moi qui voulais faire cette job-là... et j'ai demandé des conseils.

Q- Et...

R- Si je voulais y aller j'allais, si je voulais pas y aller, j'allais pas.

Q- Et Violi vous a justement donné le conseil d'y aller.

R- Suggéré comment faire.

LE PRESIDENT:

Il y aurait un autre sujet qui m'intéresse...on parlait du meurtre de Facchino ...êtes-vous au courant qu'il y a deux personnes qui ont plaidé coupable pour le meurtre de Facchino...du nom de Moreno Gallo et Tony Vanelli.

R- Je les connais pas.

ME PIERRE PARADIS:

Tony Vanelli...

R- Connais pas.

Q- Vous n'avez jamais rencontré ces gens-là au Reggio

TONY MUCCI

Bar ?

R- Non.

Q- Moreno Gallo ?

R- Non.

Q- Vous n'avez jamais rencontré Moreno Gallo au
Reggio Bar ?

R- Non.

LE PRESIDENT:

Est-ce qu'ils... je vous pose une autre question, vous
dites que vous les connaissiez pas, est-ce que...
est-ce qu'ils se connaissaient avec Paolo ?

R- Ca je sais pas.

Q- On vous a posé la même question au huis-clos et vous
avez dit: "c'est possible."

R- Oui mais...mais je sais pas s'ils le connaissent ou
non...t'sais..

ME PIERRE PARADIS:

Quand...

LE PRESIDENT:

Le connaissiez-vous, vous Moreno Gallo ?

R- Rien que de vue et de nom.

Q- Et Vanelli ?

R- La même affaire

Q- Est-ce que vous avez déjà discuté avec Paolo relative-

TONY MUCCI

ment à l'affaire de Moreno Gallo et de Vanelli et de Facchino ?

R- ...Non.

Q- Avez-vous déjà entendu au Reggio Bar Paolo Violi parler du meurtre de Facchino et de l'accusation de Moreno Gallo ?

R- Non.

Q- Vous n'avez jamais entendu parler de ça ?

R- Non.

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Avez-vous d'autres questions ?

ME PIERRE PARADIS:

Oui euh...quand vous alliez à Ottawa...j'imagine que c'est encore M. Violi qui vous le suggérait..avec Coleman ?...vous êtes allé à Ottawa avec M. Violi ?

R- J'ai été une fois.

Q- Une fois.

R- J'ai été parce que j'avais rien à faire...je l'ai accompagné.

Q- M. Violi a rencontré à cet endroit-là M. Coleman ?

R- ...il a rencontré des italiens, c'est de la parenté à lui...puis c'est tout.

Q- Etes-vous allé seul...vous êtes allé une fois avec M. Violi, êtes-vous allé seul ?

R- Jamais.

TONY MUCCI

Q- Vous avez vu M. Coleman au Reggio Bar ?

R- Si j'ai vu M. Coleman...ça se peut, une couple de fois peut-être...

Q- Vous avez vu une couple de fois M. Coleman au Reggio Bar...vous le connaissiez avant de le voir à Ottawa, M. Coleman ?

R- Non.

Q- Vous le connaissiez pas...

R- ...

LE PRESIDENT:

L'aviez-vous déjà vu au Reggio Bar ?

R - J'ai répondu, j'ai dit une couple de fois.

Q- Au Reggio Bar ?

R-- Oui.

Q- Et c'est ce même monsieur Coleman que vous avez vu à Ottawa ?

R- Moi je l'ai vu de loin...j'ai vu un noir...les noirs ils se ressemblent tous, je sais pas si c'était lui.

Q- Avez-vous d'autres questions ?

ME PIERRE PARADIS:

J'ai pas d'autres questions ...

LE PRESIDENT:

Très bien. On va procéder...

TONY MUCCI

MONSIEUR LE JUGE MARC CORDEAU:

Excusez...juste une...vous avez...vous avez déjà discuté de drogue vous avec Paolo Violi ?

R-c'est possible. Je m'en souviens pas mais

Q- Est-ce que oui ou non vous avez déjà parlé de drogue avec Paolo Violi M. Mucci ?

R- Je dis c'est possible.

Q- Bon. Ecoutez, on tirera pas les affaires là...on va référer rapidement à votre huis-clos là... vous commencez par dire justement oui c'est possible.

"Q- Effectivement Paolo Violi et vous avez discuté de temps à autre de transactions dans la drogue ?

R- De temps à autre. Q- De transactions dans la drogue ? R- Oui." Mais vous avez dit , là vous êtes interrompu..."Vous et Paolo Violi ? R- Et Tony Teoli". Plus loin par le Président, par le président plus loin: "C'était quelle sorte de drogue ? On parlait de la poudre. Q- De l'héroïne ? -Je sais pas, je pense bien que c'est ça."

Oui ou non, vous avez discuté avec Paolo Violi à plusieurs reprises même de drogue...

R- Non à plusieurs reprises non.

Q- Bien c'est arrivé quelques fois au moins..

TONY MUCCI

R- A ma connaissance c'est arrivé une fois, c'est tout.

LE PRESIDENT:

D'autres questions ?

ME PIERRE PARADIS:

C'est tout Monsieur.

LE PRESIDENT:

Je pense M. Paradis que...pouvez-vous faire votre preuve que vous vouliez faire avec le témoin autrement, par d'autres témoins ?

ME PIERRE PARADIS:

Oui oui, oui oui, je vais faire et puis.. on va ensuite comprendre le phénomène...

LE PRESIDENT:

Très bien, c'est tout. Est-ce que votre autre témoin que vous aviez assigné est près...

ME PIERRE PARADIS:

J'ai d'abord assigné M. Tony Teoli...on avait ajourné le témoignage de M. Teoli pour ce matin... j'aurais quelques questions à lui poser.

LE PRESIDENT:

La preuve que vous vouliez faire avec M. Mucci, vous allez la faire autrement...

ME PIERRE PARADIS:

Je veux continuer dans les règlements de compte dont

TONY MUCCI

on a commencé à parler...que moi j'appelle des règlements de compte, peut-être que... .

LE PRESIDENT:

Ce qu'il a nié d'un bout à l'autre.

ME PIERRE PARADIS:

Ce qu'il a nié d'un bout à l'autre.

LE PRESIDENT:

Vous allez faire la preuve autrement.

ET LE DEPOSANT NE DIT RIEN DE PLUS:

Je soussigné, PIERRE VILAIRE, sténotypiste officiel dûment assermenté comme tel, certifie que la déposition qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques,

ET J'AI SIGNÉ:


PIERRE VILAIRE, s.o.